



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU PARTENARIAT MONDIAL SUR LES SOLS

Deuxième session

Rome, 22 – 24 juillet 2014

Rapport sur la situation financière du Partenariat mondial sur les sols, y compris la création de la Plateforme multipartenaires pour des sols sains

Résumé

- Le Partenariat mondial sur les sols est fondé sur des principes de partage des coûts, de sorte que chaque partenaire peut apporter différentes contributions à la mise en œuvre des activités approuvées, en particulier les plans d'action convenus dans le cadre des cinq piliers, la sensibilisation par le biais de l'Année internationale des sols et de Journée mondiale des sols, ainsi que les activités entreprises sous l'égide du Groupe technique intergouvernemental sur les sols.
- La principale contribution de la FAO au titre de son budget ordinaire est qu'elle accueille le Secrétariat du Partenariat mondial sur les sols au Siège et finance les dépenses de personnel et hors personnel correspondantes. Cependant, compte tenu de l'impérieuse nécessité pour l'Organisation de se concentrer sur les priorités dans un grand nombre de domaines fondamentaux, l'appui qu'elle peut apporter, notamment aux activités menées dans différentes régions, connaît de sérieuses limitations.
- Il est clair que le Partenariat mondial sur les sols ne sera une initiative couronnée de succès que si les partenaires fournissent des ressources importantes pour mettre en œuvre des activités concrètes à tous les niveaux, en particulier «sur le terrain». Par conséquent, tous les efforts sont déployés pour mobiliser des fonds extrabudgétaires afin de renforcer l'action du Partenariat aux niveaux mondial, régional et national.

Suite que l'Assemblée plénière du Partenariat pour les sols est invitée à donner

- L'Assemblée plénière pourrait renouveler son appel aux partenaires afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre du Partenariat en fournissant des fonds extrabudgétaires pour des activités spécifiques à tous les niveaux.
- Dans ce contexte, l'Assemblée pourrait inviter instamment les donateurs potentiels à utiliser pleinement la Plateforme multipartenaires pour des sols sains et ses composantes.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. Contexte

1. Les incidences financières des activités menées dans le cadre du Partenariat reposent sur le principe du partage des coûts. Chaque partenaire peut ainsi contribuer de différentes manières à la mise en œuvre des activités prescrites par l'Assemblée plénière.
2. Des demandes de ressources supplémentaires ont été formulées pour tous les aspects du Partenariat. Il est clair que sans une aide extérieure importante, il sera impossible d'exécuter de manière satisfaisante les plans d'action convenus dans le cadre des cinq piliers du Partenariat, en particulier au titre du Pilier 1 portant sur la gestion des sols. Les besoins de formation considérables recensés dans de nombreux domaines peuvent être satisfaits dans une certaine mesure par des contributions en nature (par exemple, des installations ou des formateurs mis à disposition gratuitement) à l'intérieur des régions et entre elles, mais même dans ce cas, il faudrait encore compter sur l'assistance technique et financière d'autres pays.
3. De nombreuses activités utiles menées sous l'égide du Groupe d'experts intergouvernemental technique sur les sols, notamment des études et des publications novatrices, et assurant une interface active avec d'autres organes ayant un intérêt direct ou indirect dans les sols, dépendent également d'un financement suffisant. De même, l'impact des nouvelles plateformes de sensibilisation que sont la Journée mondiale des sols et l'Année internationale des sols ne peut être important, en particulier dans la plupart des pays démunis, que si le financement interne limité est complété par des ressources externes adéquates.
4. Les plans d'exécution régionaux, dont l'élaboration est attendue (dans les prochains mois) et qui transformeront les plans d'action généraux en actions concrètes aux niveaux national et régional, devraient mettre en évidence la nécessité de mobiliser des ressources encore plus importantes pour mener à bien, à des échéances diverses, le très grand nombre d'activités et de projets concrets.

II. Contribution au titre du budget ordinaire de la FAO

5. La FAO s'engage sans réserve à soutenir la mise en œuvre du Partenariat mondial sur les sols.
6. L'une des principales manifestations de cet engagement consiste à accueillir le Secrétariat du Partenariat au Siège de l'Organisation, et à financer sur son Programme ordinaire le personnel nécessaire (fonctionnaires du cadre organique et des services généraux)¹ et les dépenses de fonctionnement auxiliaires. Outre l'aide accordée au Secrétariat, d'autres membres du personnel de la FAO fournissent, le cas échéant, des contributions qui peuvent prendre de nombreuses formes. Des dépenses essentielles, comme celles qui sont liées aux préparatifs et à la convocation de l'Assemblée plénière, sont financées par cette contribution limitée du budget ordinaire, mais même ce soutien reste difficile à obtenir (en particulier pour garantir l'utilisation de toutes les langues de la FAO).
7. Il convient de souligner que le Secrétariat du Partenariat est également responsable de la mise en œuvre de l'Année internationale des sols et de la Journée mondiale des sols (voir points 10 et 11 de l'ordre du jour), et qu'à ce titre, il encourage en particulier l'organisation de manifestations à travers le monde et facilite l'élaboration de matériels de promotion à cette fin, en étroite concertation avec le Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC) de la FAO.
8. Le Secrétariat est donc à présent confronté à des conditions de travail très tendues et cherche à mobiliser des moyens supplémentaires en recourant, par exemple, à des stagiaires ou à du personnel détaché par des partenaires qui souhaitent coopérer (sans succès jusqu'à présent dans ce dernier cas, même si certaines offres concrètes sont en cours d'examen). Il s'avère néanmoins extrêmement

¹ On s'est efforcé, lors de l'élaboration du mandat du Partenariat sur les sols, d'évaluer approximativement le nombre de postes nécessaires, mais les besoins dans ce domaine ont été incontestablement largement sous-estimés, si l'on se base sur l'expérience acquise depuis la création officielle du Partenariat, il y a un an et demi.

difficile d'augmenter les ressources affectées au Partenariat mondial sur les sols au titre du budget ordinaire dans une période marquée par de fortes contraintes financières, et compte tenu des nombreuses autres demandes d'action prioritaire que l'Organisation doit prendre en compte.

9. Dans ce contexte, le Secrétariat accorde la plus grande attention à la mobilisation de fonds extrabudgétaires et à leur affectation pour appuyer la mise en œuvre des activités du Partenariat à tous les niveaux: mondial, régional et national.

III. Mise en place d'une Plateforme multipartenaires pour des sols sains

10. L'Assemblée plénière se souviendra peut-être que pour faciliter la réception des fonds, la mise en œuvre et la transparence, mais également le suivi et la présentation de rapports, un appel avait été lancé à sa première session en faveur de la création d'un mécanisme spécifique conformément aux dispositions de la FAO.

11. Donnant suite à cette demande, le Secrétariat a élaboré un mécanisme qui s'appelle désormais «Plateforme multipartenaires pour des sols sains». Le choix d'une «Plateforme multipartenaires» a été considéré comme le plus approprié pour mobiliser des partenaires fournisseurs de ressources prêts à unir leurs forces afin de contribuer à la réalisation du Partenariat mondial sur les sols. Tout en maintenant la visibilité des projets concernés (qui seront financés soit par un fonds fiduciaire multilatéral lorsque les partenaires fournisseurs de ressources le souhaitent, soit par un fonds fiduciaire bilatéral) et en respectant l'obligation de rendre compte qui leur est liée, cette plateforme permet d'appliquer une approche à la fois probante et en cohérence avec le périmètre des différents plans d'action qui encadreront les engagements concrets pris par les partenaires eux-mêmes (dans le cadre du Partenariat mondial sur les sols) à différents niveaux.

12. Les partenaires fournisseurs de ressources devraient être en mesure d'appuyer les principales composantes et activités qui ont été décrites dans le document sur la plateforme et qui correspondent le plus à leurs propres préférences stratégiques et géographiques, tout en ayant l'assurance que leurs contributions feront partie d'un ensemble global et cohérent d'interventions.

13. Sur la base de cette plateforme globale, le Secrétariat a préparé des propositions concrètes et fait tout son possible pour contacter les donateurs potentiels et les convaincre de contribuer à la mise en œuvre du Partenariat mondial sur les sols en finançant ces propositions. La plateforme a également été utilisée comme cadre de référence pour les concertations avec les donateurs (comme celle qui a été organisée à la fin de mai 2014 au Siège de la FAO).

IV. Contributions extrabudgétaires mobilisées jusqu'ici

14. Jusqu'à présent, un seul donateur a accepté de fournir des contributions extrabudgétaires au Partenariat mondial sur les sols, à savoir la Commission européenne (CE). Rappelons que la CE a joué un rôle important dans la création de l'initiative. Après un dialogue approfondi, une proposition de projet spécifique a été élaborée et approuvée par la CE à la fin de 2013, en vue d'affecter 1 million d'EUR à des activités sélectionnées au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

15. Parmi les nombreuses exigences relatives à la mise en œuvre, on retiendra que cette contribution de la CE, qui a été complétée par les contributions versées par la FAO pour le Partenariat, vise trois composantes essentielles dont la portée est différente, mais qui font partie d'un ensemble homogène (et pour lesquelles on espère que d'autres sources de financement fourniront un appui complémentaire à l'avenir):

- la fourniture d'un appui aux travaux du Groupe technique intergouvernemental sur les sols, y compris l'organisation de sa session (extraordinaire) de travail dans la première moitié de 2014;

- l'élaboration de plans d'exécution détaillés au niveau régional dans le cadre des programmes d'action mondiaux convenus pour chacun des piliers du Partenariat mondial sur les sols;
- le renforcement des capacités pour améliorer les systèmes d'information sur les sols (cartographie numérique des sols) dans les régions qui en ont le plus grand besoin (Afrique).